

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 28 MAI 2024**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation** : 22 mai 2024

**Date d'affichage** : 22 mai 2024

**Étaient présents** :

Jean-Luc BLANC, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

**Étaient excusés** :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marie-Andrée GAGNIERE

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Dominique DELERUE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

**Était absent** :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

#### DELIBERATION N° 2024-05/43 : CONTRAT DE VILLE 2024-2030 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique MALLET, Adjointe déléguée à l'Action Sociale, qui expose au Conseil municipal que la Ville de Valréas a signé, avec ses partenaires, un premier contrat de ville le 17 décembre 2015 qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2023, après plusieurs prolongations de durée.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240528-DEL\_2024\_05

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires et reconduisant le quartier de Valréas « Centre ancien – les Tours – La Gaillarde – Mistral – Sévigné » dans la géographie prioritaire 2024-2030 appelée Engagement 2030 ;

Vu la délibération n° 2024-03/17 du Conseil municipal du 26 mars 2024 approuvant le projet d'accord-cadre – Engagement Quartier 2030 portant préfiguration du contrat de ville de Valréas fixant les engagements réciproques pour l'élaboration de la programmation 2024 et permettant de financer les actions retenues ;

Considérant que la ville de Valréas a proposé et présenté, à l'ensemble des partenaires, l'appel à projet 2024 fixant les priorités ;

Considérant les engagements réciproques des partenaires, pour améliorer le quotidien des habitants du quartier prioritaire de la ville de Valréas qui se traduisent par le financement d'actions qui donne lieu à une programmation annuelle ;

Considérant que dans sa séance du 19 mars 2024, le Comité technique a acté la programmation financière 2024 annexée à la présente délibération ;

Considérant que dans sa séance du 4 avril 2024, le Comité de pilotage, a validé la programmation financière 2024 sur la base des propositions du Comité technique qui doivent être définitivement validées par chaque assemblée délibérante ;

Considérant que la ville de Valréas s'engage ainsi dans le financement spécifique de projets, sous condition de la réalisation effective de l'action et de la production d'un bilan complet. A défaut les subventions versées feront l'objet d'un ordre de reversement ;

Considérant que 20 projets ont été retenus par les partenaires du contrat de ville, soit 8 en renouvellement et 12 nouveaux regroupant 10 porteurs de projets ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame MALLET, et après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **À L'UNANIMITÉ,**

■ **APPROUVE** la programmation 2024 du contrat de ville de Valréas, présentée dans le tableau joint à la présente délibération ;

■ **ATTRIBUE** les subventions suivantes en fonction des axes prioritaires de l'appel à projet 2024 :

#### **AXE 1 – SPORT, CULTURE ET CITOYENNETÉ**

- Association « Théâtre du Rond-Point » pour l'action « Le touti théâtre » : 500 €
- Association « Théâtre du Rond-Point » pour l'action « Médiation culturelle » : 500 €
- Association « Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse » pour l'action « Atelier théâtral intergénérationnel et création d'objets » : 1 500 €
- Association « US Valréas Rugby » pour l'action « Val 'Rugby » : 1 000 €

#### **AXE 2 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- Association « Coup de Pouce » pour l'action « Action up cycling vêtements /meubles » : 500 €
- Association « Coup de Pouce » pour l'action « Rénovation/transformation petits mobiliers vêtements en pied d'immeuble » : 1 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240528-DEL\_2024\_05

- Association « Mission Locale du Haut Vaucluse » pour l'action « Olympiades » : 500 €

### AXE 3 – ÉDUCATION, PARENTALITÉ ET JEUNESSE

- Association « Théâtre du Rond-Point » pour l'action « De différents langages à la parentalité » : 300 €

### AXE 4 – HABITAT, CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Association « CIDFF » pour l'action « Accès aux droits » : 1 500 €
- Association « CDAD 84 » pour l'action « Accès aux droits » : 1 500 €

### AXE 5 – PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

- Association « Mission Locale du Haut Vaucluse » pour l'action « Prévention santé » : 500 €

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes qui seront imputées sur l'article budgétaire 65748 ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

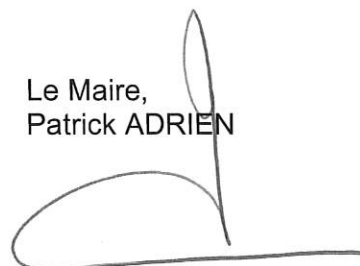
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Christiane MERY  
Adjointe au Maire



Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture, le : 31 MAI 2024  
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 MAI 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240528-DEL\_2024\_05

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240528-DEL\_2024\_05